

## Présentation

A partir de maintenant il n'est plus obligatoire de fournir un nouveau certificat médical. Sous certaines conditions il est possible d'utiliser le certificat de la saison précédente. Pour cela il faut :

- 1) Etre licencié la saison précédente, avec un type de licence différent de « Encadrement »
- 2) Répondre au questionnaire médical.
- 3) Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire médical.
- 4) Le certificat médical ne peut pas être utilisé plus de trois fois.

Dans certaines situations particulières il n'est pas non plus possible d'utiliser l'ancien certificat médical :

- 1) Vous demandez une licence de type Compétition ou Loisir Running et vous n'aviez pas l'un de ce deux types de licences la saison dernière. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat car ces types de licences exigent un certificat particulier faisant mention de la pratique de l'athlétisme en compétition.
- 2) Un jeune athlète de la catégorie Baby Athlé possédait une licence Athlé Découverte et va devenir Eveil Athlétique au 1er novembre. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat car au 1er novembre. Le certificat devra porter la mention « pratique de l'athlétisme en compétition »

Par ailleurs un certificat médical est valable un an.

## Comment répondre au questionnaire de santé ?

[Directement sur votre espace adhérent](#)

Tous les licenciés, ayant été licenciés la saison précédente avec une licence de type différent d'Encadrement, peuvent répondre au questionnaire de santé sur leur espace adhérent.

**Espace du licencié**  
**Questionnaire Santé**

**SAISON EN COURS**

Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?

Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

Avez-vous eu une perte de connaissance ?

Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?

Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

A ce jour, ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?

A ce jour, votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

A ce jour, pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

Je refuse de répondre au questionnaire et je présenterai un nouveau certificat médical.

Un questionnaire de santé est lié à une saison sportive, c'est pourquoi deux questionnaires sont visibles sur l'espace adhérent :

- Celui de la saison en cours
- Celui de la saison suivante.

A partir de l'ouverture de la pré-saisie des licences, il est possible de remplir le questionnaire de la saison suivante.

Une fois que la licence ou la pré-saisie a été prise, le questionnaire de santé n'est plus modifiable.

#### [Sur un formulaire papier que vous fournira votre club](#)

En même temps que le formulaire de renouvellement, vous pourrez remplir le questionnaire médical sous format papier fourni par votre club.